

# DOSSIER DE PRESSE

21 JANVIER 2024



## LES INTERVENANTS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE

---



**Nicolas Tardy-Joubert**  
Président  
de la Marche pour la vie



**Dr Geneviève Bourgeois**  
Gériatre et porte-parole  
de la Marche pour la vie



**Alette Espieux**  
Porte-Parole  
de la Marche pour la vie



**Lucie Pacherie**  
Juriste de la Fondation  
Jérôme Lejeune

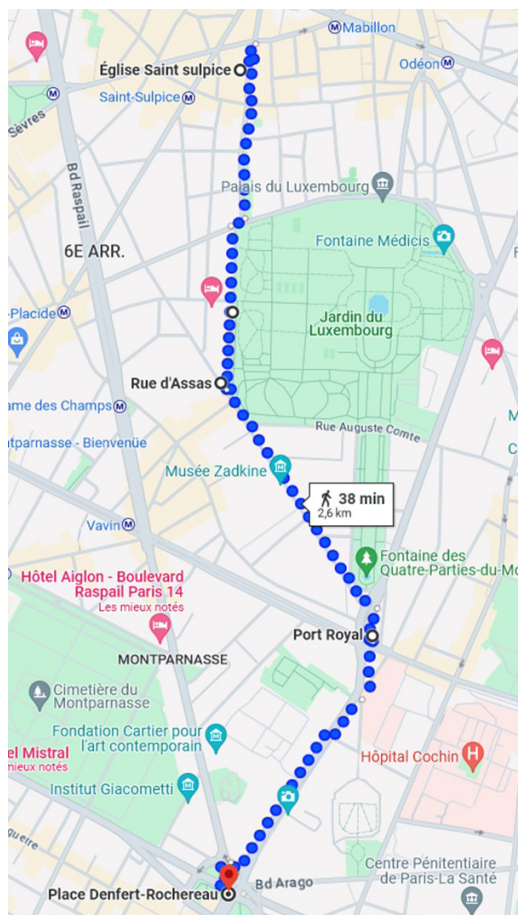
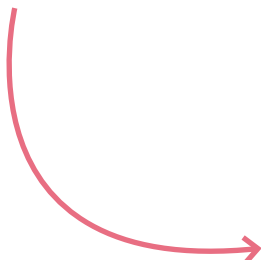


**Dr Pascale Morinière**  
Présidente de la  
Confédération Nationale  
des AFC

## INFORMATIONS PRATIQUES

---

- La Marche pour la vie 2024 débutera à **14h place Saint Sulpice**, et terminera à **17h place Denfert-Rochereau**.
- La conférence de presse aura lieu à l'arrivée du cortège, **place Denfert-Rochereau**, à **15h45**.
- La tente presse est derrière le podium. L'accès se fait côté avenue du général Leclerc



## DÉROULÉ DU JOUR-J

---

- 14h00** : Place Saint Sulpice - Début officiel de la manifestation
  - 14h10** : Discours de Nicolas Tardy-Joubert - Président de la Marche pour la vie
  - 14h15** : Discours d'Aliette Espieux - Porte-Parole
  - 14h30** : Départ du cortège
  - 15h45** : Arrivée du cortège à Denfert-Rochereau
  - 15h45** : **CONFÉRENCE DE PRESSE**
  - 16h10** : Discours de Jean-Marie Le Mené - Président de la Fondation Jérôme Lejeune
  - 16h20** : Discours de François Varaut - Personne porteuse de trisomie 21
  - 16h30** : Discours de Pascale Morinière - AFC
  - 17h** : Fin de la manifestation
- **Sur la place Denfert-Rochereau se tiendra un village d'associations.**

**DONNER  
UNE VOIX  
A CEUX QUI N'EN ONT  
PAS**

LE 21 JANVIER 2024  
**PARIS**



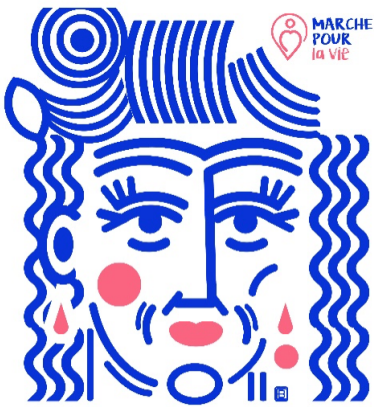
**LE 21 JANVIER**

**2024**

**14H**

**PLACE SAINT  
SULPICE**

**PARIS**



**LUTTER POUR CEUX  
QUI NE LE PEUVENT  
PLUS**  
LE 21 JANVIER 2024



**MARCHER POUR CEUX  
QUI NE LE PEUVENT  
PAS**  
LE 21 JANVIER 2024



**DONNER UNE VOIX  
A CEUX QUI N'EN ONT  
PAS**  
LE 21 JANVIER 2024



# POURQUOI MARCHER POUR LA VIE EN 2024 ?

---

La Marche pour la vie se réunit chaque année en janvier pour promouvoir la protection de la vie, de la conception à la mort naturelle.

Cette année, notre mobilisation s'inscrit encore dans l'actualité. Le projet d'inscrire l'avortement dans la Constitution sera débattu trois jours après notre mobilisation, le 24 janvier, à l'Assemblée. Le projet de loi visant à légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté sera présenté au Conseil des ministres probablement au premier trimestre 2024.

Face au nombre d'avortements très élevé – **234 300 en 2022**, un triste record depuis 1990 –, plutôt qu'une constitutionnalisation, nous demandons la mise en place de politiques de **prévention**, incluant une mission d'étude parlementaire pour mieux comprendre les causes et les conséquences de l'avortement. Nous proposons des solutions concrètes pour éviter ce drame (cf Nos 10 propositions ci-joint) et **protéger l'enfant à naître**. L'inscription de l'avortement dans la Constitution ouvrirait à des risques de **suppression de la clause de conscience** des soignants et d'allongement des délais d'avortement.

Face à la volonté de légaliser l'euthanasie ou le suicide assisté, nous promouvons **le seul développement des soins palliatifs\***, l'accompagnement des personnes en fin de vie, et nous rappelons la dignité de chaque personne, quelques soient ses capacités physiques ou intellectuelles. L'expérience internationale démontre que soins palliatifs et pratiques euthanasiques sont incompatibles : face aux économies de soins ou de retraite générées par l'euthanasie, les soins palliatifs dépérissent partout. Le rôle d'un médecin est de soigner et non de provoquer la mort. 800.000 soignants\*\*, 13 organisations de soins s'opposent à ce projet de loi prévoyant la mort sur commande. Nous défendons une **médecine hippocratique**, qui respecte la dignité de chaque personne.

Nous appelons les Français à venir nombreux le **21 janvier 2024** à Paris pour porter ce message de vie, d'espérance et de solidarité envers les plus fragiles de notre société !

**Nous ne les abandonnerons pas !**

\* : <https://www.genethique.org/la-suisse-pays-du-suicide-assiste-peut-mieux-faire-en-matiere-de-soins-palliatifs/>

\*\* : Donner la mort peut-il être considéré comme un soin ?

Réflexions éthiques interprofessionnelles sur les perspectives de légalisation de l'assistance au suicide et de l'euthanasie et leurs impacts possibles sur les pratiques soignantes - 16 février 2023 (Le Figaro)

# NOS 10 PROPOSITIONS 2024 POUR QUE LA PROTECTION DE LA VIE HUMAINE DEVIENNE UNE PRIORITÉ NATIONALE.

---

1. **Refuser** la constitutionnalisation de l'avortement.
2. **Faire réaliser** une étude sur l'IVG par les pouvoirs publics, pour mieux comprendre les causes et les conséquences de l'avortement, comme le souhaitent 88% des Français (sondage IFOP octobre 2020) et obtenir la création d'une mission d'études parlementaires sur ce sujet.
3. **Rejeter** toute légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie
4. **Déployer** un grand plan pour que les soins palliatifs soient accessibles à tout Français qui en aurait besoin.
5. **Mettre en place** une politique familiale pour combattre la précarité et accompagner tous les parents pour que l'IVG ne soit jamais un choix réalisé pour des raisons économiques.
6. **Permettre** le remboursement à 100% des actes liés à une maternité, alors qu'une prise en charge à 100% est déjà prévue pour une IVG.
7. **Rendre obligatoire**, dès la sixième semaine de grossesse, une échographie qui permette d'entendre battre le cœur du fœtus.
8. **Rétablir** un délai de réflexion de trois jours minima, avant toute IVG.
9. **Encourager** l'accouchement sous X pour permettre aux jeunes femmes en difficulté de mener leur grossesse à terme et de permettre ainsi l'adoption.
10. **Défendre** le droit absolu à l'objection de conscience des personnels de santé et protéger la clause de conscience spécifique.